

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 25 avril 2019 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste et au diplôme d'Etat d'audioprothésiste au titre de l'année universitaire 2019-2020

NOR : SSAH1912458A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 25 avril 2019 :

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année universitaire 2019-2020 est fixé à 905 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université Clermont Auvergne : 25.
Université Lyon-I : 100.

Bourgogne-Franche-Comté

Université de Besançon : 30.

Bretagne

Université de Brest : 25.
Université Rennes-I : 25.

Centre-Val de Loire

Université de Tours : 50.

Grand-Est

Université de Strasbourg : 35.
Université de Lorraine : 40.

Hauts-de-France

Université de Lille : 90.
Université d'Amiens : 30.

Ile-de-France

Université Sorbonne Université : 120.

Normandie

Université de Caen : 32.
Université de Rouen : 30.

Nouvelle-Aquitaine

Université de Bordeaux : 36.
Université de Limoges : 24.
Université de Poitiers : 25.

Occitanie

Université de Montpellier : 35

Université Toulouse-III : 38

Pays de la Loire

Université de Nantes : 45.

Provence -Alpes-Côte d'Azur

Université d'Aix-Marseille : 38.

Université de Nice : 32.

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthoptiste pour l'année universitaire 2019-2020 est fixé à 448 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université Clermont Auvergne : 18.

Université Lyon-I : 40.

Bretagne

Université Rennes-I : 15.

Centre-Val de Loire

Université de Tours : 15.

Grand Est

Université de Strasbourg : 30.

Hauts-de-France

Université de Lille : 20.

Université d'Amiens : 25.

Ile-de-France

Université Paris-V : 55.

Université Sorbonne Université : 100.

Nouvelle-Aquitaine

Université Bordeaux : 25.

Occitanie

Université de Montpellier : 28.

Université Toulouse-III : 27.

Pays de la Loire

Université de Nantes : 20.

Provence -Alpes-Côte d'Azur

Université d'Aix-Marseille : 30.

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'audioprothésiste pour l'année universitaire 2019-2020 est fixé à 282 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université Lyon-I : 52.

Bretagne

Université Rennes-I : 30.

Grand Est

Université de Lorraine : 24.

Hauts-de-France

Université de Lille : 25.

Ile-de-France

Université Paris-VII - CNAM : 35.

Normandie

Université de Rouen : 30.

Nouvelle-Aquitaine

Université de Bordeaux : 20.

Occitanie

Université de Montpellier : 42.

Université Toulouse-III : 24.